



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Place et rôle de l'enseignement de la sexualité à l'école

Question écrite n° 1789

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur la place et le rôle de l'enseignement de la sexualité à l'école. Membre du groupe de travail réuni en 2018 par la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes avant le dépôt d'un projet de loi au parlement incluant les dispositions pour lutter contre le harcèlement de rue, elle avait à l'époque demandé que les pouvoirs publics s'interrogent sur la réalité de l'éducation sexuelle à l'école (faute d'effectivité des cours prévus) et sur l'occasion qu'elle constituait d'aborder la prévention, le consentement, le respect dans les relations entre femmes et hommes. En 2022 a été rendu public un rapport officiel établi en 2021 rapportant que moins de 15 % des élèves bénéficient de trois séances d'éducation à la sexualité pendant l'année scolaire en école et au lycée (moins de 20 % en collège) ; pourtant l'article L 312-16 dudit code de l'éducation dispose qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Elle s'étonne de cette situation et demande quelles mesures seront prises, en lien avec le ministère de l'éducation, pour que l'éducation à la sexualité contribue à l'amélioration des décisions, attitudes des jeunes et donc à terme des adultes.

Texte de la réponse

L'éducation à la sexualité est une démarche globale, positive et bienveillante qui vise à favoriser des comportements responsables, à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel entre les femmes et les hommes, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les LGBTphobies. La bonne mise en place de l'éducation à la sexualité est essentielle au bien-être des élèves. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, avec le concours de la du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Secrétariat chargé de l'enfance, ont bien pris la mesure des enjeux de l'éducation à la sexualité. Concernant les priorités du ministère de l'Égalité en matière d'éducation à la sexualité, il est bien entendu question de renforcer la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en amont de l'entrée des jeunes dans l'enseignement supérieur. Le gouvernement a pris acte du rapport remis au Ministère l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en 2021 par l'Inspection générale de l'Éducation fait le constat d'une mise en œuvre peu efficace, disparate et peu effective en dépit de la loi de 2001 et de l'obligation des trois séances annuelles. Il agit avec la mise en place d'un travail interministériel, actuellement en cours, en vue de développer un certain nombre d'actions destinées à renforcer cette politique publique. Ces actions permettront la pleine réalisation de cette éducation, et devrait être mises en place dans le courant du mois d'octobre. A court terme, il s'agit de s'appuyer sur l'existant et de rappeler la nécessité de respecter la loi de 2001. Cela suppose donc de procéder à ce rappel à la loi et d'accompagner directeurs d'écoles, chefs d'établissements et professeurs afin que chacun puisse s'emparer de cette éducation à la sexualité au sein de sa structure. Cela passera par la formation, par la mise à disposition d'outils pédagogiques et notamment de vadémécums à l'attention des enseignants. Nul doute que recteurs et rectrices sauront réinscrire cette éducation à la sexualité dans leurs politiques académiques en lien avec les

comités de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). La Dgesco est déjà mobilisée pour concrétiser cette stratégie à court terme. A moyen terme : il nous faut pouvoir évaluer les effets de cette première étape pour déterminer les failles dès lors que tous les acteurs se saisissent de la question. Et c'est dans ce cadre que les préconisations du rapport nous seront précieuses.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1789

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4335

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4580